



<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service DGER/SDPFE/2014-321 25/04/2014</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Rapport 2013 de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS).

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF
Établissements d'enseignement agricole publics et privés
Établissements d'enseignement supérieur agricole publics et privés
Organisations syndicales de l'enseignement agricole
Fédérations d'association des parents d'élèves de l'enseignement agricole
FESIA
CNEAP - UNREP - UNMFREO
Hauts Commissariats de la République

Résumé :

Textes de référence : Code de l'Éducation, articles D239-25 à 33

L'Observatoire National de la Sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS), placé auprès du ministre de l'éducation nationale, est chargé d'étudier, depuis 1995, l'état des bâtiments et des équipements de tous les établissements d'enseignement et d'en évaluer les conditions générales. Il est également chargé, depuis 2007, d'en évaluer l'accessibilité.

Il remplit par ailleurs une fonction d'alerte et de sensibilisation aux différentes formes de préventions (risque incendie, sécurité des bâtiments, santé et sécurité au travail des jeunes en formation, risques majeurs, ...).

Il est compétent pour l'ensemble des établissements scolaires publics et privés sous contrat du premier et du second degré, des établissements de l'enseignement agricole, qu'ils soient publics et privés sous contrat, et des établissements publics d'enseignement supérieur dépendant du ministère de l'éducation nationale et du ministère chargé de l'agriculture.

Le rapport 2013 de l'Observatoire, est disponible en ligne à l'adresse :
<http://ons.education.gouv.fr/ONS-Rapport-2013.pdf>

Les principaux points inclus dans ce rapport sont les suivants :

Les dossiers des commissions de l'observatoire :

- *Commission « sécurité bâtiment et risque incendie » :*

Guide sur la problématique de la surveillance incendie et le rôle du service de sécurité incendie (lycée et collège) : <http://ons.education.gouv.fr/ONS-Service-de-securite-incendie-second-degre-2013.pdf>

- *Commission « santé, sécurité, hygiène et sports » :*

Les sanitaires dans les établissements du second degré.

- *Commission « formations professionnelles, scientifiques et technologiques » :*

La réforme des dispositions relatives aux jeunes travailleurs.

- *Commission « risques majeurs » :*

Guide proposant différents scénarios de simulation d'événements aggravants dans l'établissement scolaire, pour les exercices de mise en oeuvre des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) :

<http://ons.education.gouv.fr/ONS-PPMS-Simulation-d-evenements-2013.pdf>

Cette publication complète le guide « Exercices de simulation-Plans Particuliers de Mise en Sécurité » précédemment publié par l'Observatoire.

<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/ons/exercices-simulation-PPMS.pdf>

- *Commission enseignement supérieur :*

Les manifestations exceptionnelles au sein des établissements d'enseignement supérieur.
Ce dossier inclut un modèle de dossier de demande d'autorisation d'utilisation exceptionnelle des locaux.

- *Commission « accessibilité » :*

Référentiel d'appréciation de l'accessibilité d'un lycée :

<http://ons.education.gouv.fr/ONS-Referentiel-accessibilite-2013.pdf>

Les outils d'observation de l'Observatoire :

- La base d'observation des accidents corporels survenus aux élèves ou apprenants (BAOBAC) 2013.
- Les accidents mortels.
- La base de données sécurité des établissements (ESOPE) 2013.

Annexes :

- Index des travaux de l'ONS depuis 1994.
- Les publications de l'ONS.

L'ensemble des publications de l'Observatoire (rapports, guides d'information, ...) peuvent être consultés depuis la page dédiée : <http://ons.education.gouv.fr/publica.htm>

Le Sous-directeur des Politiques de
Formation et d'Éducation

Michel LÉVÊQUE